

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

Décision ING/CG n° 2013-019 du 30 septembre 2013 portant délégation de signature du contrôleur de gestion du département de l'ingénierie (ING), responsable du groupe de soutien contrôle de gestion (CG), au contrôleur de gestion, adjoint au responsable du groupe de soutien contrôle de gestion (CG)/RATP

NOR : TRAT1326441S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le contrôleur de gestion du département ING, responsable du groupe de soutien CG,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs NG n° 2010-47 consentie le 9 juillet 2010 au directeur de département de l'ingénierie par le président-directeur général de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs ND ING n° 2011-25 consentie le 1^{er} juin 2011 par le directeur de département ING au contrôleur de gestion du département, responsable du groupe de soutien CG,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à Mme Corinne FOREST, responsable du pôle gestion des domaines, à l'effet de signer, en son nom, les actes relatifs aux attributions qui lui ont été consenties aux termes de la délégation de pouvoirs ND ING n° 2011-25.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne FOREST, responsable du pôle gestion des domaines, de donner délégation à Mme Chantal SCHONBERG, responsable du pôle gestion des unités, à l'effet de signer, en son nom, tous les actes ou documents relatifs aux attributions de la délégation de pouvoirs ND ING n° 2011-25 dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée « note de groupe n° 2012-005 » en date du 1^{er} janvier 2013.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 30 septembre 2013.

Le responsable du groupe de soutien CG,
C. COCHAT